



Fédération Varoise de la Libre Pensée

Pour toute correspondance ou demande d'information :

librepensee83@free.fr

Libre Pensée (Fédération Varoise) – 90 chemin Mignon, 83470 Saint-Maximin

<http://federations.fnlp.fr/spip.php?rubrique87>

Ne touchez pas à la loi de 1905 !

Le **Président de la République** a annoncé qu'il entendait au début de l'année 2019 modifier la **loi de 1905** sur des aspects financiers et de labellisation de cultes « reconnus ». Selon la presse, un tiers de la loi (pas moins !) serait concerné. Il s'agirait donc d'une remise en cause en profondeur de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat.

La loi de 1905 repose sur deux principes essentiels

- **La non-reconnaissance des cultes**
- **Le non-financement des religions**

Or, le projet d'**Emmanuel Macron** remet précisément en cause ces deux principes essentiels. Par le biais d'une fiscalité dérogatoire, il mettrait, en effet, en place un financement public déguisé des cultes. Serait aussi donné un « *label gouvernemental* » à certains cultes reconnus, qui pourraient ainsi bénéficier d'aides financières et matérielles.

Pour tromper l'opinion publique, la communication de l'Elysée proclame que **la loi de 1905** a été déjà modifiée et qu'elle n'est pas « *sacrée* ». Si la loi de 1905 a été modifiée, c'est quasiment toujours pour tenir compte de l'évolution des choses en 113 ans, mais sans jamais remettre en cause les fondements de la loi.

La seule grande « *modification* » a été celle opérée le 25 décembre 1942 par le **Régime de Vichy** qui a modifié le principe de non-financement des cultes. Or, c'est précisément ce que veut faire **Emmanuel Macron**, en marche ainsi dans les pas de **Philippe Pétain**. Car la **loi du 9 décembre 1905**, stipule de la manière la plus claire : " *La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte.*"

Avec Emmanuel Macron, la République reconnaîtrait certaines religions et les financerait !

La **Libre Pensée** a donc décidé de se rendre devant toutes les préfectures dans les départements et régions pour signifier le refus de la France laïque de voir **modifier la loi de 1905 à l'occasion de la date anniversaire** de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, les 7, 8 et 9 décembre 2018. Nous rappelons qu'**Emmanuel Macron** a refusé de recevoir la **Libre Pensée** sur ce sujet.

Rassemblement samedi 8 décembre 2018

à 11 heures devant la Préfecture de Toulon

Bd du 112^o régiment d'infanterie

Courrier adressé au Préfet du Var lui faire part de notre souhait de le rencontrer afin de débattre des questions liées à la loi de 1905 et pour l'informer de notre rassemblement.



Fédération Varoise de la Libre Pensée

Pour toute correspondance ou demande d'information :

librepensee83@free.f

Libre Pensée (Fédération Varoise) – 90 chemin Mignon, 83470 Saint-Maximin

<http://federations.fnlp.fr/spip.php?rubrique87>

Saint Maximin, le 16 novembre 2018

Monsieur le Préfet du Var
Préfecture du Var
Bd du 112^e régiment d'infanterie
83070 .TOULON

Monsieur,

Des menaces de plus en plus fortes de remise en cause de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat se font jour avec les propos tenus le 15 novembre dernier dans le journal "Le Point" par Monsieur Castaner, ministre de l'Intérieur, qui s'est déclaré "ouvert" à une modification de la loi pour que, a-t-il dit, "les Français de confession musulmane puissent vivre paisiblement leur foi".

La loi de 1905, qui garantit à tous la liberté de conscience par le respect du principe de laïcité n'est certainement pas dans sa forme actuelle un obstacle à l'expression "paisible" des croyances et des religions. Nous voyons bien en revanche le danger qu'il y aurait à vouloir organiser le culte musulman dans une sorte de nouveau concordat qui justement contreviendrait aux règles énoncées dans la loi de 1905. Volonté de "concordat" dont nous croyons déceler d'autres signes inquiétants, par exemple dans les récents propos tenus par monsieur Macron au couvent des Bernardins lorsqu'il s'est prononcé pour "la réparation du lien abîmé" entre l'Eglise catholique et l'Etat.

Les citoyens attachés à la laïcité et la Libre Pensée n'entendent pas accepter ces remises en cause.

Nous souhaiterions vous rencontrer pour nous entretenir avec vous de ces questions.

Nous vous informons également de l'organisation d'un rassemblement devant la Préfecture du Var le samedi 8 décembre à 11 heures pour la défense de la loi de décembre 1905 instaurant la séparation des Eglises et de l'Etat, et pour l'abrogation des lois ultérieures qui l'ont remise en cause (loi Debré, etc).

Nous vous prions de bien vouloir agréer, monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations laïques et républicaines.

Le Président,
Robert Oller